**AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE**

**Du 17 février 2025 à 9h00 au 20 mars 2025 à 17h00**

**PROJET DE CREATION DE LA ZAC DES TILLEULS AU BLANC-MESNIL**

Cet avis annule et remplace celui affiché sur site le 24 janvier 2025 et publié dans les journaux Le Parisien et Les Echos dans leur édition du 27 janvier 2025.

En application des dispositions de l’article L123-19 du code de l’environnement et de l’arrêté n°2025/006 du 27/01/2025 de l’établissement public territorial (EPT) Paris Terres d’envol, est organisée une procédure de participation du public par voie électronique (PPVE), sur le projet de création de la **Zone d’aménagement concerté (ZAC) des Tilleuls au Blanc-Mesnil.**

Cette ZAC, soumise à évaluation environnementale, a fait l’objet d’une prise d’initiative par délibération du Conseil de territoire de l’EPT Paris Terres d’Envol le 13 décembre 2021. L’opération d’aménagement s’inscrit dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) qui a fait l’objet d’une convention partenariale pluriannuelle avec l’Etat, l’Agence nationale pour la rénovation urbaine, et les partenaires constructeurs et co-financeurs du projet.

Cette participation par voie électronique est organisée du **17 février 2025 à 9h00 au 20 mars 2025 à 17h00**, par l’EPT Paris Terres d’envol, dont le siège social se situe BOULEVARD DE L'HOTEL DE VILLE, 93600 AULNAY-SOUS-BOIS, autorité compétente pour prendre la décision de création de la ZAC des Tilleuls.

Le dossier soumis à la participation du public comprend :

* Le projet de création de la ZAC des Tilleuls,
* L’étude d’impact et son résumé non technique,
* L’avis de la Mission régionale d’autorité environnementale d’Ile-de-France (MRAe),
* Le mémoire en réponse à l’avis de la Mission régionale d’autorité environnementale,
* Le bilan de la concertation.

Le dossier est mis à disposition et consultable sur le site [**https://www.registre-numerique.fr/ppve-zac-tilleuls**](https://www.registre-numerique.fr/ppve-zac-tilleuls) ainsi que sur le site de l’EPT Paris Terres d’Envol et de la Ville du Blanc-Mesnil.

Le dossier sera également consultable sur support papier à l’Hôtel de Ville du Blanc-Mesnil (1 place Gabriel Péri – 93150 Le Blanc-Mesnil) – Direction de l’Aménagement - aux horaires d’ouverture de la Mairie : 9h00-12h30 / 14h00-17h15 du lundi au vendredi à l’exception du mardi matin où l’Hôtel de Ville est fermé au public.

Des demandes de renseignements complémentaires peuvent être adressées, par voie électronique à l’adresse [**urba@ville-blancmesnil.fr**](mailto:urba@ville-blancmesnil.fr) ou par téléphone au **06.18.76.59.82.**

Les avis et observations du public seront uniquement déposables par voie électronique sur le site : [**ppve-zac-tilleuls@mail.registre-numerique.fr**](mailto:ppve-zac-tilleuls@mail.registre-numerique.fr)

Le dossier de création de la ZAC sera éventuellement modifié, avant son approbation par le conseil de l’EPT Paris Terres d’Envol, pour tenir compte des observations et propositions déposées par le public.

Un document de synthèse des observations et propositions du public avec l’indication de ceux dont il est ou sera tenu compte, ainsi que les motifs de la décision, seront rendus publics pour une durée minimale de trois mois.